

Intégration de Sowee

La CGT ne s'oppose pas à l'intégration de SOWEE au sein de la Direction Commerce, tout au contraire et invite fortement la direction à réitérer l'exercice bien plus largement. Cependant, plusieurs questions subsistant sur le volet financier et l'accompagnement social des salariés, nous a amené à porter certaines revendications qui ont trouvé réponses au travers des échanges avec la Direction :

- Passage sur des CDI statutaires avec équivalences de rémunération
- Maintien des conditions d'exécution du contrat des salariés
- Maintien de l'ancienneté acquise chez SOWEE
- Maintien des éléments de rémunération (contractuels et/ou conventionnels...)
- Mise en œuvre des primes mobilités fonctionnelles de 2 mois de salaire pour les salariés dont l'activité serait amenée à disparaître.
- Maintien du lieu de travail actuel des salariés de Sowee durant 3 ans.
- Maintien des tickets restaurant sur les jours télétravaillés.

La CGT, accordant une grande importance à la préservation des emplois, aux conditions de travail et au respect des droits des travailleurs, a réclamé à la Direction le suivi régulier de l'intégration de ces nouveaux salariés lors de prochains CSE Commerce et séances du CSSCT concerné.

Le maintien des tickets restaurants, notamment sur les jours télétravaillés, a été un sujet non négociable pour les salariés de SOWEE. **La CGT revendique une équité de traitement avec l'ensemble des agents d'EDF SA avec une participation direction substantielle à la restauration méridienne pour tous les salariés en télétravail, rappelant au passage qu'une iniquité des droits est inconcevable.**

Cette revendication est portée par la CGT depuis les premières négociations de l'accord TAMA.

Les élus CGT du CSEC, tenant compte de l'avis favorable rendu par le CSE de SOWEE sur le projet d'intégration de cette filiale à la Direction Commerce, ont émis le même avis.

Projet immo Cesson Sévigné

Les projets d'optimisation de site de travail, issus de la politique immobilière d'EDF, sont dénoncés depuis longtemps par la délégation FNME-CGT du CSEC. Cette politique prévoit à chaque fois de supprimer les bureaux individuels au profit d'espaces ouverts (dits « dynamique »). Ceux-ci occasionneront donc :

- Un manque de place dans les nouveaux locaux représentant une négligence des besoins des travailleurs. Nous remettons en cause la conception des postes de travail, le choix des équipements ainsi que les méthodes de travail réfléchies.
- Des conditions de travail précaires qui favoriseront les risques psycho-sociaux (RPS) ainsi que les effets néfastes sur la santé des travailleurs.
- Des problématiques de confidentialité et de concentration pour les agents.
- Une capacité de stationnements pour les travailleurs qui n'est pas pertinente et doit-être repensée.
- Une non prise en compte de l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La FNME-CGT luttera toujours contre la dégradation des conditions de travail et restera vigilante sur les RPS : la délégation CGT a donc rendu un avis négatif.

*Les prochains
rendez-vous :*

4 juillet – CSEC ordinaire

**Vos élus CGT du CSEC
invitent tous les secrétaires
de CSSCT à participer aux
journées d'étude proposées
les 2 et 3 octobre 2024.**

Négociation :

**Grille des Salaires IEG
Appel pour le 20 juin**

Nous avons connu l'arrivée des demi-NR en 2006, suite à un accord signé par 2 autres OS, leur valeur passant de 5% à 2,3%. Les employeurs veulent aujourd'hui remplacer les NR par des « pas de 0,1% », avec la promesse d'en donner *a minima* 15 pour chaque avancement. Autrement dit, on passerait de 2,3% à 1,5%, voire 1,6% ou 1,7% « si on est sage »...

La CGT appelle l'ensemble des agents à mettre sous surveillance la prochaine séance du jeudi 20 juin afin de stopper les employeurs dans leur entreprise de destruction de notre grille de salaires.

**CONSULTER
LE SITE DE LA
FNME CGT !**

